

POUR

RETRAITÉS

Dossier

Invisibles ?
inutiles ? parasites ?
boucs émissaires ?

VUE D'ACTU

4 Dette publique
Contre la résignation,
un autre regard.

VIE SYNDICALE

12 Le Groupe des 9
toujours actif
Il y a 10 ans !

CULTURE ET LOISIRS

15 Le musée national
de l'immigration
L'exposition permanente
historique

Respirer

Beaucoup de luttes récentes dans l'Éducation nous redonnent de sacrées bouffées d'air frais à nous les syndicalistes qui en avons bien besoin ! Sans être exhaustif saluons ici, la bagarre de l'éducation dans le 93 pour faire valoir les droits des élèves qui sont potentiellement les plus exclu-es du système éducatif et la lutte contre le choc des savoirs pour s'opposer à la maltraitance programmée des élèves les plus en difficulté. Saluons aussi la lutte des assistantes sociales de l'ÉN, au service des élèves et des familles les plus fragiles, personnels souvent invisibles et méprisés par l'institution, mais capables de relever massivement la tête en allant, à plus de la moitié de leurs effectifs, à une manifestation pleine d'énergie à Paris, désormais « visibles et invincibles ».

Point commun à ces luttes : les « sans », les exclu-es, les stigmatisé-es se rebiffent !



Benoît Teste

Secrétaire général de la FSU

Saluons également les 10 ans d'action unitaire des neuf organisations de retraité-es (G9).

À l'heure de la pression permanente d'une extrême droite au discours excluant et stigmatisant, il est bon de voir qu'existent aussi des pôles de résistance collective, venant en particulier des oublié-es du système, des invisibles, des méprisé-es qui coalisent leurs forces et trouvent des alliances. À l'heure du libéralisme en roue libre qui, sans craindre de préparer le terrain à l'extrême droite, monte les populations les unes contre les autres, les

fonctionnaires « privilégiés » contre les salariés du privé, les retraités « nantis » contre les actifs et les jeunes, etc., il est bon de voir que domine en réalité encore et toujours une exigence porteuse d'avenir : la solidarité. Le discours excluant n'a que peu de prise dès lors que l'on parvient à faire du collectif, continuons à y œuvrer à tous les niveaux !

→ Dernière minute :

Après les résultats des élections européennes en France du 9 juin, nous, citoyennes et citoyens, militant-es syndicalistes, nous disons que l'ascension de l'extrême droite est « résistible » (allusion à la pièce de théâtre de Brecht : *La résistible ascension d'Arturo Ui*). Oui, des salarié-es en activité ou au chômage, des jeunes, des retraité-es votent pour le Rassemblement national. Mais nous ne nous résignons PAS à cette situation. L'imposture sociale du RN peut être démasquée. Les luttes de 2023 ont montré l'adhésion d'une grande majorité de la population à un État social.

Les articles de cette publication ont été rédigés avant les résultats des élections européennes.

SOMMAIRE

■ VUE D'ACTU

- p. 3 Dessiner un autre avenir
L'exigence du mouvement syndical et social
- p. 4 Dette publique
Contre la résignation, un autre regard
- p. 5 Retraites
Les batailles vont se poursuivre
- p. 6 Exiger une loi autonomie de financement et de programmation
Des voix de plus nombreuses s'élèvent
- p. 11 Niveau de vie des retraité-es
La dégradation des pensions est bien en marche
- p. 11 Personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur
Toujours plus défavorisés à l'heure de la retraite ?

■ DOSSIER



p. 7 à 10 INVISIBLES ? INUTILES ?
PARASITES ? BOUCS ÉMISSAIRES ?

■ VIE SYNDICALE

- p. 12 Mobilisé-es partout dans les départements
- p. 12 Le Groupe des 9 toujours actif
Il a 10 ans !
- p. 13 Le coût de la santé
Inégalités accrues face aux soins

■ TÉMOIGNAGE

- p. 14 Médecins du Monde à Gaza
Dans le chaos et la peur

■ CULTURE LOISIRS

- p. 15 Le Musée National de l'Histoire de l'Immigration
Une exposition permanente historique
- p. 16 À lire
Filles de la mer : quand se dit l'indicible

POUR RETRAITÉS

Pages spéciales de la revue *POUR* n° 257 de juin 2024, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 22 rue Malmaison, 93170 Bagnolet – Tél. : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr – Mèl : fsu.nationale@fsu.fr – pour@fsu.fr
– N° CP : 0725 S 07429 / N° ISSN : 1246-077 X
Directeur de la publication : Benoît Teste
Ce seize pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Jacques Lecoffre, Claude Rivé et Jean-Louis Viguier –
Photo de couverture : © Photobeeps/AdobeStock.com
– Impression : L Imprime Encore (Neuilly-sur-Marne, 93)

CIBLE PRIVILÉGIÉE

Les retraité·es dans le viseur

Pour contrer les choix du gouvernement qui entend diminuer les droits des plus faibles pour trouver des économies, il n'est pas d'autre moyen que la lutte.



Dans un environnement international lourd de menaces, l'heure semble pour beaucoup au repli sur les identités ethniques ou religieuses. Les régimes tyranniques et autocratiques en tirent profit.

En France, le pouvoir macroniste s'ancre toujours plus à droite, se mettant en permanence au service des privilégiés et du grand patronat. Mesures autoritaires et passages en force accompagnent ce choix.

Le gouvernement entend instrumentaliser le Conseil d'Orientation des Retraites pour dégrader encore les conditions d'accès à la retraite et le niveau des pensions, celles des femmes particulièrement.

Avec les travaux sur les droits conjugaux et familiaux, les pensions de réversion versées pour 88 % aux femmes sont également dans le collimateur.

L'accès aux soins et son coût concernent particulièrement les retraité·es. L'abandon de la loi

« grand âge » aggrave encore la situation. Notre système de soins, jadis l'un des plus efficaces au monde, craque de partout : déserts médicaux, hôpitaux publics asphyxiés, dépassements d'honoraires, médecine de ville en souffrance, franchises médicales, déremboursements et pénuries de médicaments... En rompant année après année avec les principes fondateurs de la Sécu, en utilisant les complémentaires au sein desquelles les mutuelles et l'esprit mutualiste reculent sans cesse, les politiques libérales conduisent à cette dégringolade. Le pouvoir s'acharne alors que cette casse nourrit le ressentiment, devenu un carburant puissant pour la montée de l'extrême droite.

Mobiliser pour plus de solidarité

Des luttes existent mais restent trop dispersées. Des initiatives sont prises, des associations combattent. Une partie du mon-

Généraliser les luttes pour les pensions et la PSC.

de médical fait des propositions. De hauts fonctionnaires démontrent l'aberration d'un système à deux étages, dénoncent les attaques récurrentes contre la Sécu pour éliminer du paysage ses principes fondateurs.

La PSC va à rebours de l'esprit même de la Sécu : fracturation des solidarités, rupture du lien santé-prévoyance, etc. Sa mise en œuvre sera diverse selon les ministères, encore très floue et reportée au 1^{er} janvier 2026 pour les trois ministères de l'éducation... Il n'y a pas d'autre possibilité d'en sortir par le haut que de mener campagne pour préciser, populariser ce que peut être le remboursement par la Sécu de 100 % des soins prescrits, et mobiliser sur l'objectif. Le pays a plus de moyens qu'il n'en a jamais eu pour le faire. Avec le G9 qui vient de célébrer ses 10 années d'unité d'action,

les retraité·es de la FSU s'engagent sans réserve dans cette bataille. ♦

Marylène Cahouet
et Claude Rivé

AVANCÉE POUR L'IVG ?

Suite au vote du parlement réuni en congrès le 4 mars 2024, la loi constitutionnelle du 8 mars 2024 inscrit le droit à l'IVG dans la constitution. La France est ainsi le premier pays à le faire. Certes, il s'agit d'une avancée importante pour toutes les femmes au moment où certains pays le remettent en cause.

Toutefois nous ne pouvons oublier que sa mise en œuvre sera difficile suite au manque de structures. Il reste donc à obtenir l'accès à des services permettant le recours à l'IVG dans de bonnes conditions, pour toutes et sur tout le territoire.

Anne-Marie
Guichaoua Beucler

DETTE PUBLIQUE

Contre la résignation, un autre regard

Pour un avenir qui ne laisse aucune partie de la population au bord de la route, il est urgent de remettre en cause le modèle social et économique actuel.

Bruno Le Maire est passé maître dans la technique du disque rayé qui consiste à répéter aujourd'hui dans les mêmes termes le discours sur la dette publique tenu dans les années 2010 pour justifier les politiques d'austérité : des déficits publics liés à des dépenses publiques excessives qui singulariseraient la France, nous exposant aux sanctions des agences de notation et de la Commission européenne qui veille sur le sacro-saint « pacte de stabilité ». L'État serait menacé de défauts de paiement et le coût de la dette reposerait sur les épaules des générations futures.

Démonter le discours

De nombreux facteurs expliquent qu'aujourd'hui la validité de ce discours est plus faible qu'il y a 10 ans.

Depuis 2015 la Banque Centrale Européenne se porte massivement acquéreur des émissions de titres de la dette des États (70 % pour la France en 2020), ce qui réduit considérablement la pression des marchés

Pourtant, le gouvernement ne trouve rien de mieux que de s'en prendre aux plus pauvres et à ceux qui ont le moins de protection.



Le refus obstiné de s'attaquer à l'injustice fiscale devient de plus en plus intenable.

financiers sur les taux d'intérêt. Dans l'Union européenne, les équilibres se sont modifiés avec l'affaiblissement de l'intransigeance allemande, le plan de relance européen et l'assouplissement du pacte de stabilité. La baisse très importante des impôts et la multiplication des exonérations de cotisations sociales, dont la politique de Macron depuis 2017 est un exemple flagrant, a été pratiquée dans le cadre d'une explosion des négati-

lités sociales. Ce, alors que le montant de l'évasion et de la fraude fiscale au profit des grandes entreprises et des ultra riches ont produit une très grande sensibilité à l'injustice fiscale. Le refus obstiné de s'attaquer à cette injustice devient de plus en plus intenable au regard de l'opinion alors qu'au plan international certaines mesures sont prises face au besoin d'augmenter les ressources publiques.

La crise du COVID, le « *quoi qu'il en coûte* », la valorisation du rôle des « *premières lignes* » ont porté des coups sévères au discours de l'individualisme et du marché triomphant. Cette réhabilitation de la puissance publique est renforcée par la nécessité d'investissements considérables et incontournables dans les services publics, la protection des populations « d'en bas », et dans la transition écologique. Alors que, dans sa chasse aux milliards, le gouvernement ne trouve rien de mieux que de s'en prendre aux plus pauvres et à ceux qui ont le moins de protection, que

d'affaiblir les services publics notamment ceux qui sont en crise ouverte (la santé, l'éducation), que de tourner le dos à l'impératif écologique.

Procès en irresponsabilité

La question posée est celle de la capacité de ce gouvernement à mettre en cause un modèle économique et social des intérêts desquels il est si proche. Il faudrait les dépasser par le débat démocratique et inscrire la longue durée de la planification contre les rentabilités de court terme.

La proximité du pouvoir avec des intérêts privés n'est pas nouveau. Mais il lui sera fait un procès en irresponsabilité. On voit se dessiner une fragmentation des élites et de la classe dominante tandis qu'une autre partie est surtout préoccupée de sa survie au pouvoir et s'embarque dans un projet politique qui nous fait entrer dans un autre monde. ♦

Daniel Rallet



RETRAITES

Les batailles vont se poursuivre

L'accroissement de la part de la population âgée suppose qu'on consacre au financement des retraites une part plus importante du PIB. Sinon il faut politiquement assumer la perspective de paupérisation des retraité-es. Si on la refuse, on est de fait placé devant un choix : faut-il procéder par un accroissement du financement mutualisé et solidaire dans les régimes par répartition ou par un appel à l'épargne individuelle ?

Ce choix est purement politique : aucune contrainte économique n'impose l'une ou l'autre de ces deux solutions. Dans le premier cas, tout le monde est sur le même bateau et il est possible de mener des batailles sociales pour améliorer la couverture et réduire les inégalités. Dans le second cas, c'est l'épargne privée, conçue comme forme de la protection sociale. Pourtant les systèmes par répartition ont fait leur preuve. Mais tous les gouvernements successifs cherchent à les affaiblir.

Les femmes encore sur la sellette ?

L'ex-Première ministre voulait faire étudier par le Conseil d'orientation des retraites (COR) dès mai 2023 « la nécessité d'une adaptation des droits familiaux et conjugaux » au regard des évolutions en termes d'emploi des femmes. Sujet explosif. L'attaque faite en 2003 aux femmes fonctionnaires avec la suppression de la bonification pour enfants va mécaniquement et fortement diminuer la pension des femmes dans les prochaines années. Si cette décision inique ne se traduit pas encore dans les montants liquidés par des femmes ayant accouché avant 2004, le gouvernement a pointé aussi, comme la Cour des comptes, les femmes du régime général pour leurs huit trimestres de majoration de durée d'assurance trop importants à leurs yeux. Pourtant ils ne permettent pas de compenser les inégalités de fait subies par les mères tout au long de leur vie professionnelle.



Le président du COR a voulu dramatiser la situation.

Cette question de l'enveloppe dédiée à ces droits familiaux et conjugaux renvoie au débat sur les priorités de la dépense publique et la part du PIB à consacrer aux pensions (réversion comprise).

La FSU récusera toute mesure qui viserait à réduire les dispo-

sitifs de solidarité et revendique le rétablissement de la bonification pour enfants. Cette revendication va de pair avec celle de la suppression des différences de carrière et de rémunération entre femmes et hommes. Elle nécessite aussi une réflexion sur le modèle d'égalité femmes-hommes et sur la lutte contre les stéréotypes sociaux.

LES PENSIONS DE RÉVERSION

Selon le rapport 2023 de la DREES*, les femmes représentent 88 % des bénéficiaires d'une réversion (pension de droit dérivé) sur 4,4 M. Pour plus d'1 million de ces bénéficiaires, cette pension de réversion constitue leur unique pension de retraite. Les droits à pension directe des femmes sont plus faibles que celles des hommes car elles sont plus souvent à temps partiel et plus nombreuses à occuper un emploi peu qualifié. Tant que l'égalité femme/homme n'aura pas été atteinte en matière de carrière professionnelle et de salaires, les femmes ont particulièrement besoin des mécanismes de solidarité familiaux et conjugaux. Mais les hommes sont aussi concernés. C'est la raison pour laquelle la FSU s'oppose à tout recul du dispositif actuel pour les hommes comme pour les femmes et agira contre toute remise en cause du droit à réversion.

* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

À quoi joue le nouveau président du COR ?

Dans le rapport de juin 2023, le solde constaté du système de retraite est excédentaire en 2022 (+ 0,2 % de PIB) mais estimé déficitaire à -0,2 % du PIB en 2030 (scénario à 1,0 % de gains de productivité). Pourtant la réforme de 2023 est censée accroître la population active, améliorer le solde via le maintien des seniors en emploi et le décalage dans le temps de l'âge de versement des pensions de retraite.

Mais le président du COR a voulu dramatiser la situation (plus la productivité est faible, plus il faudrait se résoudre à de nouvelles mesures) en voulant imposer un seul scénario de croissance à 0,7 %. La FSU avec d'autres a demandé le maintien de quatre scénarios à 1,6 %, 1,3 %, 1 % et 0,7 %. Le président a concédé en séance retenir un scénario de référence à 1,0 %. C'est celui adopté par le gouvernement pour le programme de stabilité... Cette obsession comptable des libéraux ne s'accompagne même pas d'une stratégie préventive en matière de santé au travail et d'amélioration des conditions de travail avec des fins de carrière aménagées.

La FSU continuera de défendre la retraite par répartition en bataillant pour un autre partage des revenus entre travail et capital. La FSU prendra toute sa place pour défendre notre modèle social. ♦

Erick Staëlen, représentant de la FSU au COR

EXIGER UNE LOI AUTONOMIE DE FINANCEMENT ET DE PROGRAMMATION

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent

Professionnel·les, syndicats, politiques, associations du secteur, familles et personnes concernées, instances, ne cessent de tirer la sonnette d'alarme face à une loi « bien vieillir », votée le 27 mars 2024, très loin des attentes. Et le silence sur une loi « grand âge » de programmation, pourtant promise et rappelée dans le texte voté, est assourdissant.

Des mesurètes pour l'aide à domicile et les Ehpad. Le service départemental de l'autonomie va sans doute permettre (s'il y a des personnels...) de faciliter le parcours des personnes âgées, handicapées et de leurs proches, mais il ne vise pas à supprimer les inégalités entre départements ni le reste à charge (RAC).

Les besoins augmentent mais l'activité des services à domicile a baissé de 7 % en 2023, faute de personnels et parce que les personnes âgées renoncent à leurs droits. Nombre d'EHPAD sont en déficit et certains ferment.

Des rapports offensifs

Face à une telle situation, nombre de rapports réclament urgemment, sur la base d'un constat précis, une loi du grand âge de programmation et de financement. Ainsi, le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), dans son rapport *Bien vivre dans l'autonomie à domicile* (février 2024) dresse la liste des obstacles rencontrés (manque de financements, insuffisance de personnels, reste à charge élevé) et propose des actions prioritaires à mener face aux enjeux sociaux pour garantir « le droit des personnes âgées à vivre de façon autonome et en pleine citoyenneté ». En mars 2024, le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) *Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements*, formule des pistes dont beaucoup rejoignent nos revendications car elles s'appuient sur



une recherche de justice sociale. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) évalue les conditions dans lesquelles les objectifs de la politique domiciliaire pourraient être atteints et alerte « sur l'absence de politique ambitieuse » en proposant 24 recommandations. Le pouvoir va-t-il enfin répondre

Nombre d'EHPAD sont en déficit et certains ferment.

à la demande sociale et à ces rapports convergents ? Peu probable dans l'immédiat.

Une complémentaire dépendance obligatoire ?

Le pouvoir renvoie aux individus le coût de l'autonomie, faute de vouloir financer une loi grand âge de programmation. Ainsi, le projet du Comité consultatif du

secteur financier qui rassemble les représentant·es du Parlement, des organisations syndicales et patronales représentatives, du secteur du crédit, de l'assurance et des associations de consommateurs, propose une complémentaire dépendance obligatoire. Projet repris par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui vise à limiter le reste à charge des ménages (mais au prix d'une cotisation). Le dispositif serait géré par une équipe d'assureurs et placé sous l'autorité d'une gouvernance collégiale. Le montant de la cotisation dépendrait de l'âge de départ de la cotisation et de la rente mensuelle choisie pour les seuls GIR 1 et 2 (Groupes iso-resources). Ce projet ouvre la porte aux assurances privées. Projet loin du service public national que nous revendiquons et du 100 % Sécu. des soins prescrits intégrant l'autonomie dans la branche maladie. ♦

Marylène Cahouet



INVISIBLES ? INUTILES ? PARASITES ? BOUCS ÉMISSAIRES ?

Dossier réalisé par : Marylène Cahouet, Nadine Castioni, Monique Degos-Carrère, Françoise Guillaume, Gérard Pigois, Claude Rivé, Jean-Louis Viguier

À faire du travail la seule valeur incontournable, le pouvoir marginalise ou exclut celles et ceux considéré-es comme inutiles.

La société se fracture sous nos yeux. Au fur et à mesure que la cohésion sociale recule, les phénomènes de violence et les conflits de toutes sortes se développent de manière inquiétante.

Le pouvoir cherche à faire peur et à affaiblir en divisant.

Par vagues successives, bien des catégories de la population sont mises en accusation, ignorées ou rendues quasi invisibles. Notamment, les personnes retraitées, accusées de creuser la dette que devraient supporter les générations à venir, savent comment les oppositions entre générations peuvent être exacerbées. Comme si les retraité-es d'aujourd'hui, « ces égoïstes », étaient les ennemies des actives

et actifs qu'elles et ils étaient hier ! Comme si une partie de leur vie s'opposait aux autres ! On aurait tort cependant d'isoler la mise en opposition voulue et entretenue entre générations de toutes les autres. Toutes sont au cœur des politiques menées et des campagnes d'opinion qui les accompagnent.

Les sans emploi seraient responsables de leur sort.

Les malades abuseraient des protections sociales et devraient être responsabilisé-es en assumant une partie de plus en plus lourde des dépenses de santé. Les personnes atteintes de handicap seraient une charge beaucoup trop lourde pour la collectivité.

Les étranger-es spolièrent une partie des richesses du pays en profitant des largesses excessives de notre modèle social. Une caractéristique leur est commune : ces catégories sont « improductives » et/ou « parasites ». Leurs apports multiples

à la société sont ignorés. Le rôle que jouent ces citoyen-nés pour le bien commun est nié.

Et que dire des fonctionnaires ? Bénéficiaires de garanties excessives, elles et ils interviennent sur des domaines où doit d'abord s'imposer l'initiative privée. Véritables parasites sous couvert de défendre l'intérêt général ! Toutes et tous deviennent invisibles ou inutiles et/ou boucs émissaires... Tout cela conduit inévitablement à une interrogation : mais à qui profitent ces oppositions nourries par tant de décisions réglementaires, législatives et tant de campagnes d'opinion ? ♦

« Le véritable remède contre le chômage est qu'il n'y ait plus de travail pour personne, mais pour chacun une place dans la société. »

Albert Jacquard

HARO SUR LES « IMPRODUCTIFS »

Les inutiles

Stigmatiser les sans-emploi comme boucs émissaires permet au pouvoir de les charger de la responsabilité de ce qui ne va pas dans la société. Ce sont elles et eux les coupables des difficultés des autres.

Sans emploi

C'est bien connu, les chômeur·ses profitent du système : en France, il est tellement protecteur, qu'il serait plus confortable de bénéficier d'assurance chômage, voire du RSA que de travailler. Et ceci, alors qu'il suffit de « traverser la rue pour trouver du travail ». Depuis 2017, le régime de l'assurance chômage a été réformé quatre fois, au détriment des chômeurs, la plupart du temps. En 2023, la durée de versement de la prestation des indemnités chômage a été raccourcie. En 2024, le Premier ministre Attal prévoit une augmentation des contrôles (trois fois plus) sur les demandeurs et demandeuses d'emploi, au nom de la fin de « l'État providence ».

Il prévoit aussi une réforme du revenu de solidarité active (RSA) dans 47 départements (généralisation en 2025) avec un versement de la prestation conditionné par la réalisation d'au

moins 15 heures d'activités par semaine (moyennant un accompagnement renforcé de l'allocation) ainsi que la suppression de l'ASS (Allocation spécifique de solidarité, 545,10 € par mois pour un chômeur de plus de 50 ans), financée par l'État, versée quand un demandeur d'emploi a épuisé ses droits. Elle donnait droit à des trimestres de retraite, ce qui n'est pas le cas pour le RSA.

Les stéréotypes sur les chômeuses et chômeurs sont nombreux mais pas forcément difficiles à contrer :

- **les demandeurs et demandeuses d'emploi ne feraient rien de leurs journées** : en réalité, la recherche d'emploi impose de nombreuses démarches, des entretiens et est chronophage !
- **les allocations sont très confortables** : le montant moyen mensuel de l'allocation chômage plafonne actuellement à 910 € net par mois, selon l'Unédic et seulement 40 % des



C'est bien connu, également « les femmes au foyer » n'aiment pas travailler.

inscrit·es à Pôle emploi perçoivent une allocation.

- **les allocations sont versées pendant deux ans** : en moyenne, les droits sont ouverts pendant 16 mois et près de la moitié (45 %) des allocataires reprend une activité trois mois après le début de l'indemnisation.

■ **chômeuses, chômeurs = fraudeuses, fraudeurs** : en réalité, la fraude est évaluée à 0,5 % du montant total des allocations versées par Pôle emploi.

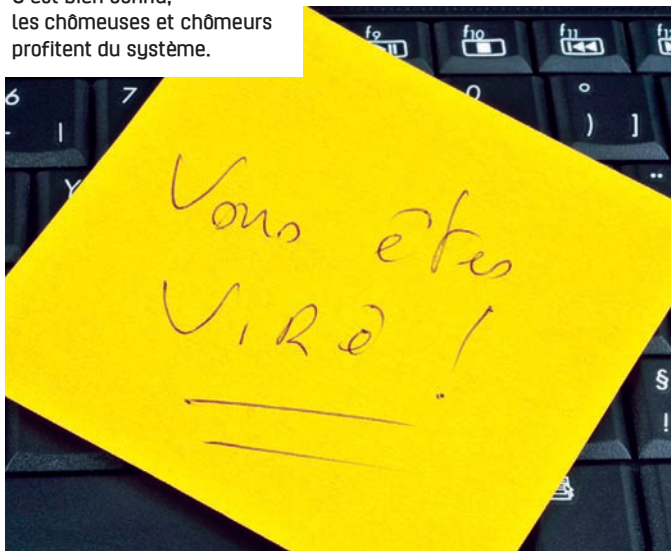
■ **chômeuses, chômeurs = assistés·es** : c'est le travail qui ouvre des droits au chômage. L'assurance chômage n'est pas une aide sociale. C'est une protection qui fonctionne comme une assurance.

Femmes au foyer

C'est bien connu, également « les femmes au foyer » n'aiment pas travailler. Par choix

ou obligation, certaines femmes passent un certain nombre d'années sans activité salariée pour s'occuper de leurs enfants. Cela a des répercussions importantes sur leur vie professionnelle (salaires, carrières « hachées ») puis sur leur retraite. Lors du premier confinement, ces femmes de l'ombre ont soudain été mises en pleine lumière. « Plus personne ne demanda aux mères au foyer ce qu'elles faisaient de leur journée. » Des études suggèrent que si le travail des mères au foyer était rémunéré, elles devraient percevoir un salaire mensuel de deux à trois fois le SMIC. En effet, ces femmes au foyer sont à la fois : cuisinières, chauffeuses privées, aides-ménagères (ménage, blanchisserie) à domicile, ou professeurs de cours particuliers. Si tous les ménages avaient recours à ces différents services, nul doute que cela représenterait un budget considérable.

C'est bien connu, les chômeuses et chômeurs profitent du système.



Personnes handicapées

Dans le même ordre d'idée, le handicap reste encore le principal motif de discrimination en France : malgré le volontarisme affiché, l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans l'éducation ou dans l'emploi, est largement insuffisante. Nombre de stéréotypes se font jour : dans le domaine de l'emploi, les personnes handicapées seraient moins compétentes, plus absentes, nécessiteraient plus d'attention ou d'aménagements coûteux.

Même si le regard sur le handicap évolue peu à peu, il reste toujours de la défiance, de l'appréhension, de la peur. Pourtant, divers sondages et études le démontrent, l'emploi des handicapés en milieu ordinaire nécessite des aménagements pour seulement 15 %. Les absences ne sont pas plus nombreuses. Les entreprises n'ont pas de répercussions négatives sur la charge de travail des autres employés.

Dans les ESAT (établissements et services d'aide par le travail), les salariés sont privés du droit de grève, de se syndiquer, privés du droit à l'assurance-chômage et du salaire minimum. Elles et ils restent, aujourd'hui encore, une sous-catégorie.

Étranges étrangers

Les migrants sont accusés de vouloir venir profiter du système protecteur de la France (même si ce n'est pas leur destination privilégiée) et de ses allocations « généreuses » : RSA, allocations chômage, aides au logement. S'il y a une surreprésentation des immigrés extra-européens dans les bénéficiaires d'aides, ces immigrés cotisent, mais sont aussi exclus du marché du travail en raison de leur situation professionnelle et des discriminations dont elles et ils sont victimes : faible qua-



Une longue banderole a été déployée devant le parc Richelieu répertoriant tous les migrants décédés depuis 1990.

© Sébastien Jarry

lification, promotion freinée, bas salaires, licenciements prioritaires.

Nombreux-ses sont celles et ceux qui travaillent sans être déclarés soit parce que leur situation administrative ne leur permet pas d'être employés légalement, soit parce que des entreprises profitent de leur méconnaissance de leurs droits. Certaines ne font pas valoir leurs droits : retours au pays sans bénéficiaire de droits, salariés sans papiers qui cotisent mais sont exclues de certaines prestations sociales.

Cette main d'œuvre, arrivée en France, devrait être plutôt considérée comme utile à un meilleur rapport activité/inactivité et donc à alléger les comptes sociaux.

Migrant-es, réfugié-es : une invisibilité révélée par les tragédies

Même les réfugiés disposant d'un statut font partie du cortège des « invisibles » croisés tôt le matin et tard le soir dans les transports en commun ou aperçus furtivement dans les hôtels, cuisines, services, chantiers du BTP...

Les migrants déterminés à rejoindre le Royaume-Uni, au péril de leur vie, sont tout autant invisibles, même si des forces de l'ordre dédiées (700) prati-

quent en France une traque méticuleuse financée par les contribuables britanniques.

Le révélateur dramatique de ces flux de la misère sont les accidents, principalement les noyades : 3 400 en Méditerranée en 2023 ; plus de 200 en Manche depuis 2014.

Le Parlement européen a adopté en avril dernier un « Pacte pour l'asile et la migration » punitif, applicable en 2026. 380 000 migrantes en situation irrégulière

présentent peu par rapport aux 450 millions d'habitantes de l'Union européenne et les vociférations xénophobes complaisamment diffusées l'ont emporté dans le contexte électoral du moment.

Offrir des conditions de vie dignes aux réfugiés doit être la seule ligne de conduite des 27 États membres. ♦

ET ... LES UTILES

Au contraire des assistés, profiteuses et profiteurs, retraités, chômeurs et chômeuses, malades, handicapés (« qui coûtent un pognon de dingue »), il existe des citoyens responsables, engagés sans que notre économie ne pourrait pas fonctionner. L'avenir du pays, c'est eux. La preuve ? En cumul, 38 des 40 entreprises du CAC 40 « ont dégagé [en 2023] un bénéfice net record : 153,6 milliards d'euros contre 142 milliards en 2022, somme qui elle-même avait marqué un plus haut historique... »¹ Les dividendes versés par ces entreprises étaient de 42,7 milliards d'euros en 2018, ils sont passés à 67,8 milliards d'euros en 2023¹. Soit une augmentation de plus de 58 % en six ans ! La France demeure largement le premier pays au niveau de l'Union européenne, mais reste derrière le Royaume-Uni².

Merci, mesdames et messieurs les actionnaires. Grâce à vous, des entreprises créent des emplois pour les travailleurs !

Mais à quoi serviraient vos entreprises et que vaudrait votre argent sans le travail des salariés ? Et mis à part quelques « grands patrons » quels sont les salariés, retraités, chômeurs et chômeuses qui ont bénéficié d'un tel taux d'augmentation ?

1. : Site Le Monde, article Isabelle Chaperon le 17 avril 2024

2. : Le Figaro avec AFP - Publié le 13/03/2024

RETRAITÉ·ES PRIVILÉGIÉ·ES ?

Un argument fallacieux ressassé par la droite

La pension de retraite est un salaire continué, gagné par ses années de travail. Et la nation s'est engagée à garantir aux personnes à la retraite un niveau de vie décent, en contrepartie des services rendus à la collectivité.

Comme une rengaine qui revient à chaque situation de crise, la politique budgétaire et fiscale imposée par le gouvernement (10 milliards d'économies pour 2024 et sans doute 20 milliards dans le projet de budget 2025) relance à nouveau cette petite musique qui monte contre les protections sociales en général et contre les retraité·es « privilégié·es » en particulier. Pensez donc, leur pension de base a été scandaleusement augmentée de 5,3 % au 1^{er} Janvier 2024 ! Est-ce bien raisonnable ? Quant à répondre à la revendication du Groupe des 9 d'augmenter de 10 % les pensions au titre du rattrapage du



Plus 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 ! Est-ce bien raisonnable ?

pouvoir d'achat depuis 2017... impossible, irréaliste, pas crédible pour les parlementaires de la majorité comme de la droite, rencontrés dans le cadre de la jour-

née d'action du 26 mars 2024. Pour le gouvernement qui lance des pistes, il faudrait donc se résigner à accepter de nouveaux reculs comme la désindexation

des pensions ou la remise en cause des pensions de réversion qui pénaliseront encore les retraité·es les plus modestes, surtout les femmes. Un choix de classe qui épargne encore et toujours les plus riches, les actionnaires et leurs super profits qui pourtant atteignent des niveaux inédits (153 milliards d'euros en 2023 pour les entreprises du CAC40)...

Un choix inacceptable pour la FSU qui revendique une toute autre répartition de la richesse !

LA POSITION DE LA FSU

Pour une société solidaire

Les inégalités s'accroissent, le constat est patent. Les écarts de répartition des richesses n'ont jamais été aussi forts. Ce sont celles et ceux qui n'en produisent pas ou plus ou insuffisamment que le pouvoir attaque, en les rendant responsables des difficultés de la vie de toutes et tous.

On est loin du compte, le constat est accablant, notre société est de plus en plus inégalitaire. L'urgence sociale nécessite une réponse immédiate et des actions concrètes. C'est possible : la France fait partie des pays les plus riches.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale manque de volonté politique et de personnels. Une réforme fiscale est indispensable pour plus de justice, en taxant les ultra-riches, les superprofits et en mettant fin aux exonérations. Les propositions de la FSU et d'autres forces syndicales et associatives

s'articulent autour d'un meilleur partage des richesses pour que toutes et tous accèdent effectivement aux droits et vivent dignement. Elles sont inséparables d'une exigence de démocratie pour une société solidaire dans un environnement sain.

« Le bonheur est une idée neuve en Europe », Saint-Just en 1789

Vision utopique ? Cette phrase résonne encore, de même que l'ambition d'Ambroise Croizat de 1945 : « Assurer à tous les citoyens des moyens d'existence



[...] avec gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'État ». Un autre monde est possible, disons-nous aujourd'hui. Les luttes nombreuses le prou-

vent mais elles ont été jusqu'ici insuffisantes : à nous de construire le rapport de force nécessaire !

NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉ·ES

La dégradation des pensions est bien en marche

Liée aux modifications dans l'accès à la retraite, à une revalorisation insuffisante et à l'évolution de la population des retraité·es, la baisse des pensions se confirme.

Les réformes successives des retraites ont toutes en commun l'objectif de compression des dépenses. L'évolution du montant moyen des pensions est un indicateur de l'entreprise. Il dépend de deux phénomènes.

Le renouvellement de la population retraitée

Son effet sur l'évolution de la pension moyenne est essentiellement porté par les retraité·es « sortant·es », + 0,9 % sur la période 2005-2020 contre + 0,04 % pour les « entrant·es ». « En d'autres termes, précise le COR, par rapport à la pension moyenne, les retraités "sortants" ont des pensions bien plus faibles alors que les nouveaux retraités n'ont que des pensions légèrement plus élevées. » C'est le flux



L'augmentation de la pension moyenne ralentit depuis 2014.

des nouvelles retraitées qui vient augmenter la pension moyenne (+ 0,44 %) quand celui des

hommes agit négativement (- 0,24 %) car ils ont une pension moyenne inférieure à celle des retraités plus anciens, liée à la baisse continue des carrières

complètes et à la réduction des carrières très longues.

La revalorisation des pensions

Les écrits réalisés au sein du G9 attestent de la dévalorisation continue du pouvoir d'achat des pensions, reconnue par le COR : « L'augmentation de la pension moyenne ralentit depuis 2014 en lien avec la montée en charge des réformes des retraites engagées depuis 20 ans qui freinent l'évolution des pensions et avec les moindres revalorisations des pensions de retraite par rapport à l'inflation ».

Ainsi arrive-t-on à une inversion de l'évolution : en 2022, la pension moyenne brute est de 1 509 € quand elle était de 1 531 € en 2021 ! ♦ Jacques Lecoffre

PERSONNELS DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Toujours plus défavorisés à l'heure de la retraite ?

Les projets de réformes régressifs des retraites se succèdent, parfois abandonnés, parfois imposés à grands coups de 49.3, les inégalités de droits à la retraite restent et parfois s'aggravent.

Concernant les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, la situation n'a fait que se détériorer au fil des années. Comme tous les fonctionnaires, les personnels de la recherche ont subi la dégradation de leurs traitements résultant de décennies de gel ou de sous réévaluation du point d'indice. Mais, pour les chercheuses et chercheurs et les enseignant·es chercheuses/chercheurs, le recul constant de l'âge

de recrutement (les chargé·es de recherche sont recruté·es maintenant en moyenne à 33,8 ans au CNRS) a réduit à la fois la durée de carrière et le traitement moyen. Si on rajoute la prise en compte limitée des périodes d'études (très longues, les chercheuses et chercheurs et enseignant·es chercheuses/chercheurs sont recruté·es à bac +8 minimum, le plus souvent à bac +10), la prise en compte souvent impossible des périodes de travail

à l'étranger, la surprise est parfois rude à l'heure d'exercer son droit à la retraite.

C'est pourquoi le SNCS-FSU revendique la prise en compte de la structure réelle des carrières, incluant la prise en compte des années d'études, des années de précarité payées par des libéralités, des années de CDD (y compris les années de post-doctorat), et des séjours de recherche à l'étranger. ♦

Philippe Mussi



■ Mobilisé-es partout dans les départements

26 mars : une mobilisation réussie

À l'appel du Groupe des 9, les retraité-es se sont à nouveau mobilisé-es pour les services publics, le système de santé public et le pouvoir d'achat. Cet écho liste des extraits des remontées et comptes-rendus venant des sections fédérales de retraité-es départementales (SFRD). La liste est loin d'être exhaustive et ne reprend que des exemples montrant la variété des modes d'action, avec souvent plusieurs événements dans un département : → Rassemblement et manif à St Quentin. Conférence de presse le 20 mars → Rassemblement place Garibaldi à Nice avec manifestation... Entrevue chez

le Préfet → Foix : distribution de tracts sur le marché en amont. Rassemblement devant la préfecture et remise du tract des 9 → 3 manifs, La Rochelle, Saintes et Rochefort. Conférence de presse le 5 mars. Audience chez le Préfet le 10 avril → Rassemblements à Bourges, Vierzon,

Saint Florent, Saint Amand et demande d'audience à la préfecture et sous-préfecture → Rassemblements à Nantes et Saint-Nazaire, 9 diffusions du tract, rencontre avec 8 députés sur 10...

Hervé Le Lourec

DANS L'AUDE



LE GROUPE DES 9 TOUJOURS ACTIF

Il a 10 ans !

Le 23 mai 2024, à la Bourse du Travail de Paris, le « Groupe des 9 » a fêté ses 10 ans, avec une intervention de l'historien politologue Jean-Marie Pernot. Un temps fort pour la reconnaissance de cet arc unitaire original, un temps fort pour rappeler que le syndicalisme est porteur d'espoir car « l'abandon de l'espoir, c'est l'enfer »*.

Le politologue a rappelé l'importance du mouvement syndical, instrument le plus apte à jouer un rôle de transformation sociale et à constituer un rempart contre l'extrême droite. Le syndicalisme retraité est précieux et il a toute sa légitimité en continuant l'activité militante de la vie professionnelle. Mais le mouvement syndical ne va pas bien dans un contexte politique et social à haut risque. Comment lui donner plus de force ? Tel a été le cœur du débat qui nous concerne toutes et tous.

Nationalement, « les 9 » se retrouvent chaque mois pour faire le point sur la situation des retraité-es dans le pays, et partager leurs analyses sur les décisions gouvernementales. Chaque année au moins deux mobilisations sont organisées par le G9, avec intersyndicales, conférences de presse, diffusions de tracts, rassemblements, manifestations, prises de paroles, dépôts de motion en préfecture.

Une plateforme revendicative

- Le pouvoir d'achat avec notamment l'indexation des pensions sur le salaire moyen et plus aucune pension inférieure au SMIC.
- La lutte pour un grand service de l'autonomie avec une prise en charge à 100% dans le cadre de la branche maladie.
- Un accès garanti aux soins et à un système de santé de qualité



Chaque année au moins deux mobilisations sont organisées par le G9, avec intersyndicales.

et de proximité sans restes à charge.

- La défense et le développement des services publics au plus près des citoyen-nes.
- La place des retraité-es dans la société et la lutte contre l'âgisme. Le G9 a toujours aussi rappelé et manifesté sa solidarité avec les actives et actifs et les organisations de jeunesse dans le cadre d'une conception intergéné-

rationnelle de la société. L'expérience du G9 c'est un arc unitaire original qui réunit des partenaires divers avec des échanges, sans concessions, permettant d'élaborer les revendications et de décider d'actions communes. La prochaine action à la rentrée concernera l'accès aux soins en s'appuyant sur les actions déjà réalisées et envisagées. Des mobilisations en perspective !

Jean-Louis Trouinard

* Allusion de Jean-Marie Pernot à la Divine Comédie de Dante

DANS L'AUDE



EN VENDÉE



DANS LE PUY DE DÔME



■ **Les retraité-es du SNASUB s'organisent !**
Bravo aux retraité-es du syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

On s'organise, on se renforce ! Le congrès national du Snasub-FSU, réuni à Satillieu (Ardèche) du 13 au 17 mai 2024, vient de se doter d'un secteur retraité-es ! La première intervention des retraité-es faite par Bernard Guéant (Académie d'Amiens).

DANS L'AUDE



LE COÛT DE LA SANTÉ

Inégalités accrues face aux soins

Le stage Retraité-es de la FSU, des 14 et 15 mai 2024, avait pour thème le coût de la santé. Il a permis de mesurer combien la charge pour les patient-es s'est alourdie, par suite des politiques menées, en particulier contre la Sécurité sociale.

Suite au *numerus clausus* pratiqué pendant de nombreuses années, les déserts médicaux entraînent une difficulté à trouver un médecin qu'il soit généraliste ou spécialiste. Pour se faire soigner, les malades ont de plus en plus souvent recours à des médecins qui pratiquent le dépassement d'honoraire (secteur 2), voire les honoraires libres (secteur 3). De plus on assiste à une marchandisation de la santé. L'offre de soins dans le secteur privé est passée de 25 % à 35 % en 10 ans.

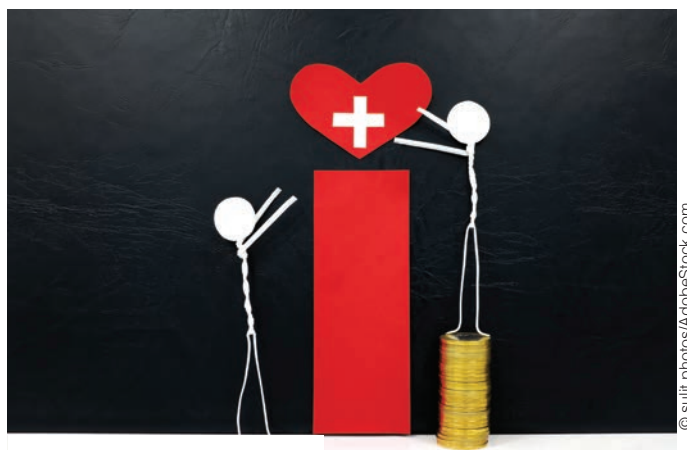
Depuis le 31 mars 2024, les franchises ont doublé, (désormais 1 € par boîte de médicament, 1 € par acte paramédical et 4 € pour le transport sanitaire, avec toutefois un maximum de 50 € par an par franchis)... De 3 € à sa création en 1983, le forfait hospitalier arrive à 20 € maintenant.

Les médicaments déremboursés sont chaque jour plus nombreux.

Quant aux personnes âgées en perte d'autonomie à domicile, la grande majorité ne consomme pas le plan d'aide prescrit en fonction de leur GIR¹, renoncement lié aussi au manque de personnel aidant.

Pour Philippe Batifoulier², les inégalités devant la santé augmentent : les difficultés d'accès aux soins sont les plus importantes pour celles et ceux qui en ont le plus besoin (souvent les plus pauvres).

Les retraité-es sont encore davantage touché-es depuis la création en 2013 de l'ANI (assurance complémentaire collective obligatoire financée en partie par l'employeur) pour les salarié-es du secteur privé puis, à brève échéance, de la PSC (protection sociale complémentaire) pour les fonctionnaires. Pour les retraité-es, il n'y a plus de prise en charge de l'ancien employeur d'une part et d'autre part les cotisations augmentent en



De 3 € à sa création en 1983, le forfait hospitalier arrive à 20 € maintenant.

fonction de l'âge (pour les fonctionnaires d'État : jusqu'à 175 % de la cotisation pour le panier de soins retenu).

En moyenne, sur 2 750 € de dépenses engagées par un patient, le Reste à charge (RAC) est de 490 € après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire (AMO). Quant au remboursement

par la mutuelle santé ou l'assurance complémentaire santé, il faut payer une cotisation et le taux d'effort pour payer cette cotisation est évalué à 2 % pour les plus riches et 8 % pour les plus pauvres. ♦

Hélène Pougant

1 : Mesure du degré d'invalidité
 2 : Philippe Batifoulier enseigne l'économie politique à l'université Paris Ouest. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la santé et la protection sociale. Il est membre des Economistes atterrés.

MÉDECINS DU MONDE À GAZA

Dans le chaos et la peur

La population de la bande de Gaza vit des mois terribles. Piégé-es, les Gazaoui-es victimes des attaques israéliennes, déplacé-es, affamé-es, privé-es d'aide humanitaire, risquent le génocide. L'intervention de Médecins du Monde, comme des autres ONG, est de plus en plus difficile et traumatisante.

Médecins du Monde est présent à Gaza, en Palestine depuis plusieurs années. Comment interveniez-vous ?

Médecins du Monde intervient depuis 1995 en Cisjordanie et depuis 2006 dans la bande de Gaza afin de renforcer l'accès aux soins des populations. La bande de Gaza, l'un des territoires les plus densément peuplés au monde dont 1,3 million de réfugié-es, manque de centres de santé ou d'urgence correctement équipés ainsi que d'ambulances. Témoin des difficultés quotidiennes rencontrées par les Palestiniens, l'association agit pour fournir un appui aux structures de santé et assurer un accès aux soins et aux ressources vitales et apporter son

soutien en Palestine. Elle apportait son appui pour préparer les structures de soins aux situations d'urgence et les aider à mieux coordonner leur action. Elle formait le personnel soignant spécifiquement aux soins d'urgence humanitaire. Orienter les victimes des crises vers les structures adaptées permettait d'alléger les hôpi-

Dans la bande de Gaza, « on passe peu à peu d'une prison à ciel ouvert à un charnier à ciel ouvert ».

taux surchargés, et d'améliorer la qualité des soins primaires. Ce travail a déjà permis de répondre à de nombreux cas de troubles psychosociaux sur les six dernières années, ainsi qu'à plusieurs cas de violences liées au genre.

Pouvez-vous encore intervenir dans la bande de Gaza ?

Dans ces temps d'extrême

violence, l'action de Médecins du Monde est difficile. Le bureau de Médecins du Monde dans le centre de Gaza a été délibérément détruit en février. Un médecin urgentiste de Médecins du Monde a été tué en décembre dans le bombardement de son immeuble à Gaza. Les capacités d'interventions opérationnelles sont donc désormais quasi nulles. L'aide

est pourtant massivement présente en Israël ou en Égypte, avec des médicaments et tout ce qu'il faut pour faire des soins. On ne réussit pas à faire rentrer cette aide de manière proportionnée.

Comment les équipes de Médecins du Monde vivent-elles ces temps de guerre ?

De retour d'une mission dans la bande de Gaza, la responsable du pôle Moyen-Orient de Médecins du Monde, Louise Bichet, décrit la vingtaine de collaborateurs de l'ONG « traumatisé-es » après plus de cinq mois de guerre.

Un des soignants qui travaille dans un hôpital dans le nord de Gaza a redit la difficulté qu'il a à pratiquer de la médecine de guerre sans traitements. Il décrit des situations d'amputations, d'opérations chirurgicales sans anesthésiants. On est sous des flots de blessés, mais aussi de malades classiques pour

Médecins du Monde condamne toute attaque sur les populations et infrastructures civiles, et appelle à leur protection ainsi qu'à celle des acteurs de santé. Comme plus de 370 organisations de 70 pays, nous appelons à travers une pétition à un cessez le feu humanitaire immédiat à Gaza et en Israël.

lesquels des soins basiques sont difficiles à prodiguer. On est dans une situation où les mortalités sont importantes, et tout cela dans la douleur, puisqu'il n'y a plus ou peu d'antalgiques. La plupart de nos équipes ne sont plus opérationnelles, comme c'est le cas pour la majorité des autres ONG. Les Nations Unies ont vu une soixantaine de leurs membres tués, et ces gens-là n'ont rien à voir avec des terroristes. Des dizaines de personnels locaux du Croissant-Rouge sont aussi morts, la situation continue de se détériorer. On passe peu à peu d'une prison à ciel ouvert à un charnier à ciel ouvert. Et on est toujours hyper inquiets pour la vie de nos équipes, et bien sûr pour celle des civils en général. ♦

Témoignages recueillis par Michèle Olivain le 22 mai 2024



Témoin des difficultés quotidiennes rencontrées par les Palestiniens, l'association agit pour fournir un appui aux structures de santé.



LE MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Une exposition permanente historique

Au vu de son importance (par le nombre de documents rassemblés), de son lien avec l'actualité (la loi sur l'immigration) et de sa qualité (12 salles chronologiques de 1685 à nos jours), cette exposition historique concerne chacune et chacun, par les liens familiaux, amicaux, anciens ou ancestraux pour certain-es d'entre nous, qu'elle rappellera très pédagogiquement.

Cette exposition débute au XVII^e siècle, à un moment où la France est à la fois une terre d'arrivée et de départ, mouvements dus aux guerres de religion. Des milliers de catholiques anglais fuient l'Angleterre où s'impose la religion réformée, et dans le même temps, plus de 180 000 protestants français vont quitter la France de Louis XIV pour fuir l'interdiction de la « religion prétendue réformée » édictée par l'édit de Fontainebleau en 1685 qui stipule « *Un roi, une loi, une foi* ».

Du XV^e au début du XX^e siècle

À côté de ces migrations volontaires, une autre migration – forcée celle-ci – va concerner la « traite négrière » commencée dès le XV^e siècle, mais qui va s'organiser dès 1685 avec la publication du *Code Noir*. Ce document va régir les règles de l'esclavage vers l'Amérique et les Antilles. Plus de 12 millions d'Africains seront victimes de cette migration forcée. La France est alors le troisième pays le plus actif derrière le Portugal et l'Angleterre, avec 13 % des bateaux négriers. Mentionnons un texte royal qui interdisait l'introduction en France de tous les « *Noirs, Mulâtres ou autres gens de couleur* »... à l'ex-

ception des domestiques ! En 1794, la Révolution française abolira officiellement l'esclavage... rétabli par Napoléon en 1802 dans les colonies, définitivement aboli en 1848.

À partir de la révolution de 1848 (qui a donné plus facilement l'accès en France aux étrangers en permettant leur naturalisation), l'exposition va énumérer, de date en date, les différentes périodes d'immigration qu'a connues notre pays. Vers la fin du XIX^e siècle, on recense un million d'étrangers en France, pour la plupart originaires des pays voisins (Italie et Belgique principalement) venus travailler sur les grands chantiers (chemins de fer) ou dans les mines.

Du XX^e siècle à nos jours

Pendant la guerre de 1914-1918, des centaines de milliers de personnes seront recrutées de force dans les colonies pour devenir soldats ou pour travailler dans les usines. Après-guerre de nombreux migrants venus d'Europe arrivent en France pour la reconstruction du pays. En 1931, la France est le plus grand pays d'immigration d'Europe avec 2,7 millions d'étrangers et d'étrangères, soit 7 % de la population, mais la crise économique de 1929 et le chômage vont dégra-



Libération de Paris, Militaires tunisiens de la Légion étrangère, photo de Jean Séeberger, Août 1944
© Succession Séeberger, Dist. RMN-Grand Palais, Musée Carnavalet - Histoire de Paris

sociation, arrêt d'expulsions...) aussitôt stigmatisées et combattues par le Front national qui effectue à l'époque ses premières percées politiques.

Paradoxalement, c'est après les accords de Schengen en 1995 (permettant la libre circulation des Européen-nes) que les contrôles aux frontières de l'Union européenne vont se multiplier et se durcir. Et aujourd'hui, force est de constater que l'immigration reste au centre du débat politique. Les guerres, les conflits locaux, l'instabilité politique, économique, climatique, forcent des millions de personnes à migrer, alors que de plus en plus de pays s'opposent à leur accueil, alors qu'elles et ils risquent leur vie pour traverser les mers et les frontières. Cette histoire de l'immigration éclaire notre passé : près d'un-e Français-e sur trois a un lien familial avec l'immigration, mais aussi notre présent : la stigmatisation des personnes issues de l'immigration, la ségrégation par le logement et le travail, les actes de racisme... perdurent dans notre société et continuent d'en rythmer le quotidien.

Mieux connaître cette histoire commune, est le but de cette magnifique exposition permanente*.

Michel Angot



© Jean-Pierre Daibère/Flickr.fr

der, dans un climat de forte xénophobie, leurs situations. Guerre d'Espagne, Seconde Guerre mondiale, résistance, bataillons coloniaux : autant de mouvements de population documentés. Après 1945, l'Europe va compter plus de 10 millions de « personnes déplacées » victimes du nazisme. La décolonisation génère d'énormes vagues de migration (Vietnamiens, Algériens...). Une immigration dite « de travail » contribue à la reconstruction du pays, stoppée dans les années 1970. Années qui verront également les premières luttes des immigrés face au racisme, pour leurs droits, leurs salaires et l'accès au logement. L'arrivée de la gauche au pouvoir amène des mesures (régularisation de sans papiers, droit d'as-

* Ouverte du mardi au vendredi de 10 heures à 17h30 et de 10 heures à 19 heures les samedis et dimanches, au tarif de 10 euros (gratuité pour les moins de 25 ans).

Accès au Musée : • Métro station Porte Dorée ligne 8 • Bus n° 46 et 201 • Tramway T3

À voir en ligne : <https://www.histoire-immigration.fr/exposition-permanente>

À LIRE

Filles de la mer : quand se dit l'indicible

Après *Cézembre* d'Hélène Gestern qui raconte les souffrances générées par un secret de famille, passer aux *Filles de la mer* est un peu... rude.

Comment raconter *Filles de la mer* ? Il est des lectures qui vous entraînent dans un voyage à travers le temps, qui vous transportent à travers le monde... D'autres qui vous font rêver. D'autres qui vous poussent dans les méandres tortueux de l'esprit humain. De ceux qui vous font faire des cauchemars. Certes, ce n'est pas Primo Levi et son *Si c'est un homme*. Mais tout de même, celui-ci va laisser des traces.

C'est l'histoire d'une guerre faite aux femmes

Une guerre qui n'en finit pas. De celles qui sont, ainsi que l'écrit l'avocate Violaine de Filippis-Abate dans *l'Humanité* du 17 avril 2024, « *décidées principalement par les hommes dans des luttes patriarcales de pouvoir et d'ego, qui se contre-fichent des conséquences sur les femmes et les enfants, perçus comme d'éternels citoyens de seconde zone* ». Voilà, voilà ! Hana a 16 ans. Elle est une hae-

nyeo*. Une jeune femme de l'île de Jeju. Elle a 16 ans et une petite sœur. Une petite fille qu'elle s'est jurée de protéger. Hana appartient à cette communauté multiséculaire de femmes pêcheuses en apnée. Dès l'âge de 8 ans, elles apprennent à nager et à plonger. À 15 ans, elles sont intégrées dans la communauté lors d'une cérémonie menée par une chamane. Âgées, elles sont chargées de vendre la récolte au marché. Indépendantes, fières, elles assurent la subsistance des habitants de l'île. Là s'arrête le voyage.

Au temps de l'occupation japonaise

Pendant qu'Hana plonge, Emi, 9 ans, joue sur la plage, attendant de devenir, elle aussi, une hanyeo. Un matin, Hana aperçoit un homme qui s'approche de sa petite sœur. C'est un soldat japonais. Elle sait que des femmes disparaissent. Elles ne reviennent jamais. On ignore ce qu'elles deviennent. Sur l'île, on ne veut pas le savoir. On hésite entre la honte et le chagrin. Elles sont mortes. Toutes les femmes de l'île le savent. Quand le Japon envahit la Corée au début du XX^e siècle, la culture et la langue sont interdites.

Mary Lynn Bracht,

Américaine d'origine sud-coréenne, Mary Lynn Bracht vit à Londres depuis plus de dix ans. Elle a obtenu un master de Creative Writing à Birkbeck en 2015. Elle a passé son enfance et sa jeunesse dans une petite ville du Texas au sein d'une large communauté de femmes sud-coréennes et a été très influencée par les épreuves qu'ont connues et endurées sa mère et des milliers d'autres femmes qui ont grandi en Corée après la guerre. *Filles de la mer* est son premier roman.



Filles de la mer,
Mary Lynn Bracht,
Traduit par Sarah Tardy
Col. Pocket, 2018

Leurs vies sont volées. Mais pas leurs pêches miraculeuses. « *Ces maudits pilleurs japonais, ils ne nous laissent plus rien à pêcher* », dit une pêcheuse à la petite Emi. Hanna met Emi à l'abri. Elle se laisse emmener pour sauver sa sœur. C'est alors l'histoire de ces « femmes » (la plus jeune a 9 ans. Elle meurt dans le train qui va les mener en Mandchourie), « femmes de confort ». Réduites à l'état d'objets dont les soldats japonais usent mais surtout abusent. Comme de grigris.

Ne dit-on pas que copuler avant le combat rend les soldats invincibles ?
Terriblement violent !

Du courage des femmes

Le récit est construit comme un puzzle. Hana, Emi. Leurs parcours divergent. Seul le souvenir de l'autre les relie. Et la culpabilité. Emi, vieille et malade, se met alors en quête de sa sœur et participe aux manifestations à Séoul devant l'ambassade du Japon. Comble de l'horreur, le Japon a longtemps refusé de reconnaître ses crimes. Puis, les a reconnus, en louvoyant et minimisant le nombre de femmes réduites à l'esclavage, voire en les disant consentantes. L'histoire n'est pas finie. Que l'on regarde les conflits contemporains : quel sort pour les femmes ? Armes de guerre, elles ne sont que des êtres sans âme, dont les hommes peuvent disposer, dont les hommes vont se servir pour humilier leurs ennemis. Et que l'on jette après usage. En sortirons-nous un jour ?

Francine Barre

* Les « Hanyeo », littéralement « femmes de la mer », sont des femmes plongeurs professionnelles qui récoltent des produits de la mer sans équipement mécanique, vivant dans une île du sud de la Corée, Jeju-do.

